

A destination des propriétaires forestiers du Pays Voironnais

A Voiron, le 15 janvier 2019

Objet : Bourse foncière forestière sur le Pays Voironnais

Madame, Monsieur,

D'après le cadastre, vous êtes propriétaire de parcelles de forêts sur le Pays Voironnais. Le morcellement de la propriété forestière rend difficile la mise en valeur et l'exploitation de vos forêts. Afin de faciliter les ventes, achats et échanges de parcelles boisées des propriétaires qui le souhaitent, le Pays Voironnais a mis en place une bourse foncière forestière.

Vous trouverez, ci-joint, une plaquette d'information sur le fonctionnement pratique de cette opération et un formulaire papier de demande de vente, achat ou échange de parcelles.

Nous proposons également, à toutes les personnes intéressées, de participer à l'une des réunions d'information suivantes :

- **Lundi 11 février à 20 h – Salle des fêtes de St Julien de Ratz (La Sure en Chartreuse),**
Située à côté de la Mairie de La Sure en Chartreuse
- **Mercredi 13 février à 20 h – Salle Jean Moulin - Tullins.**
Située en face de l'Hôtel de Ville
- **Mercredi 20 février à 20 h – salle Palace de Paladru (Villages du lac de Paladru),**
Située à droite de la plage municipale de Paladru

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne Rhône-Alpes (CRPF) est également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Romain PROVOST – Tel : 04-37-06-15-59 – Mail : romain.provost@cnpf.fr

Pour finir, n'hésitez pas à vous connecter à cette bourse foncière accessible sur le site Internet : www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/paysvoironnais

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice du CRPF AURA

Le Président du Pays Voironnais